

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS CONSEIL D'ADMINISTRATION Séance du 18/12/2024

Le Conseil d'administration du Centre de Gestion s'est réuni le mercredi 18 décembre 2024 à 10h30 - Immeuble HORIOPOLIS - rue du Cardinal Richaud à BORDEAUX-LAC, sous la présidence de **Monsieur Didier MAU**, Président.

PRÉSENTS

- M. BILLOUX Roger, Conseiller municipal de PINEUILH
- Mme BOURSEAU Christiane, Maire de VIRSAC
- Mme BRISSON Sylvie, Maire de YVRAC
- M. DUPRAT Christophe, Maire de SAINT AUBIN DE MÉDOC
- M. DURANT Marcel, Maire de FRONSAC (quitte le Conseil après la DE-0061-2024)
- Mme EYHERAMONNO Mauricette, Conseillère communautaire de la Communauté de communes du Fronsadais
- Mme GANTCH Chantal, Maire de SAVIGNAC DE L'ISLE
- Mme LE YONDRE Nathalie, Maire de AUDENGE
- M. MANO Alain, Conseiller communautaire de la COBAN
- M. RECORIS Roger, Maire-adjoint de CESTAS

REPRÉSENTÉS

- M. DELUGA François, Conseiller municipal de LE TEICH (*procuration à Mme LE YONDRE*)
- Mme LARRUE Marie, Maire de LANTON (*procuration à Mme BOURSEAU*)
- M. MONTION Alain, Maire de SAINT ROMAIN LA VIRVEE (*procuration à M. DURANT*)
- M. PAIN Cédric, Maire de MIOS (*procuration à M. MANO*)
- M. POIGNONEC Michel, Maire de VILLENAVE D'ORNON (*procuration à M. MAU*)
- Mme SAINTOUT Michelle, Maire de SAINT ESTEPHE (*procuration à M. BILLOUX*)
- M. SALLABERRY Emmanuel, Président du CCAS de TALENCE (*procuration à M. DUPRAT*)
- M. SIRDEY Denis, Maire-adjoint de LIBOURNE (*procuration à Mme BRISSON*)
- Mme VIANDON Catherine, Conseillère municipale de SAINT GERMAIN DU PUCH (*procuration à Mme GANTCH*)
- M. VIANDON Christophe, Conseiller départemental (*procuration à M. RECORIS*)
- Mme ZAMBON Josiane, Maire de SAINT LOUIS DE MONTFERRAND (*procuration à Mme EYHERAMONNO*)

EXCUSÉS

- Mme ANFRAY Stéphanie, Conseillère régionale
- M. ASTIER Dominique, Maire-adjoint de CENON
- Mme BOULTAM Yasmina, Conseillère régionale
- M. CHARIER Alain, Conseiller départemental
- M. DAIRE Christian, Maire de TOULENNE
- M. EGRON Jean-François, Président du CCAS de CENON
- M. GAZEAU Francis, Maire de CADAUJAC
- Mme LEMAIRE Anne-Marie, Membre du Conseil d'administration du CCAS de VILLENAVE D'ORNON
- M. MINCOY Jean, Maire de CISSAC-MÉDOC
- Mme MOUQUET Aline, Conseillère départementale
- Mme PALIN Karine, Maire de SOUSSANS
- M. PEScina Jérôme, Maire de MARTIGNAS SUR JALLE
- M. ROBERT Fabien, Conseiller régional
- M. RUBIO Alexandre, Maire de BASSENS

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. MANO Alain

PAYEUR : M. DECROS Henri, Payeur Départemental de la Gironde

Les délibérations de cette séance ont fait l'objet de l'envoi d'un ordre du jour le 5 décembre 2024 à chaque membre du Conseil d'administration.

Délibération n° DE-0063-2024

Objet : Coopération des Centres de Gestion de Nouvelle Aquitaine - Protection Sociale Complémentaire - Convention de Participation relative au risque santé - lancement de la consultation et autorisation de signature d'une convention de mandat

Le Président rappelle aux membres du Conseil d'Administration que les employeurs publics territoriaux doivent contribuer au financement des garanties d'assurance de protection sociale complémentaire (PSC) auxquelles les agents qu'ils emploient souscrivent, permettant de couvrir :

- Les risques santé : frais occasionnés par une maternité, une maladie ou un accident.
- Les risques prévoyance : incapacité de travail, invalidité, inaptitude ou de décès.

Il rappelle que compte tenu des obligations réglementaires pesant sur les centres de gestion, qui doivent proposer aux employeurs publics territoriaux des garanties issues de contrats collectifs, le dossier de la PSC a fait l'objet d'une démarche mutualisée au sein de la coopération régionale.

En complément des dispositions fixées par la délibération n° DE-0063-2023 du 13/12/2023, complétée et rectifiée par la délibération n° DE-0012-2024 du 28/02/2024, il s'agit par la présente délibération d'autoriser le lancement d'une nouvelle consultation et d'autoriser la signature d'une convention de mandat avec les CDG de Nouvelle Aquitaine souhaitant confier le lancement de la consultation sur la santé au CDG 33.

Tel que précisé dans la convention jointe en annexe, le processus de consultation est commun aux mandants -les CDG de Nouvelle-Aquitaine volontaires- afin de mutualiser la démarche de couverture des risques et de recherche tarifaire. Pour autant, les conventions de participation seront bien conclues par mandant, c'est-à-dire par chacun des CDG concernés.

A cette fin, il est proposé de conclure une convention de mandat, jointe à la présente délibération.

Le Conseil d'Administration, sur le rapport du Président, après en avoir délibéré, et à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

DECIDE :

- De valider les termes de la convention de mandat telle qu'elle est jointe à la présente délibération.
- D'autoriser le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde à signer la convention de mandat avec les représentants des Centres de Gestion de Nouvelle Aquitaine, qui ont fait part de leur intention de donner mandat au CDG 33.
- D'autoriser le lancement de la consultation par le CDG 33 pour le compte de l'ensemble des CDG de Nouvelle-Aquitaine qui lui donneront mandat à cet effet
- D'autoriser le Président à effectuer tout acte en conséquence.

Le Président du Centre de Gestion,

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération,

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du 18/12/2024

Fait à Bordeaux, le 19 DEC. 2024

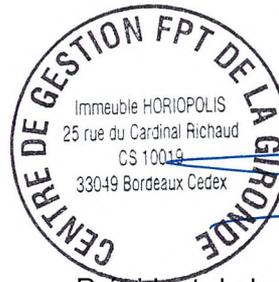
Le secrétaire de séance,

Alain MANO

Conseiller communautaire de la COBAN

MIOS


Le Président,




Didier MAU

Président de la Communauté de Communes
MEDOC - ESTUAIRE

RECEPTIONNEE PAR LE REPRESENTANT DE L'ETAT, le : 24 DEC. 2024

PUBLIEE LE :